



INTÉGRITÉ, LOYAUTÉ ET PROFESSIONNALISME P.2

## Valeurs attendues chez les représentants de l'Etat au sein des entreprises et établissements publics



FORMATION DES JOURNALISTES SUR LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE

« Plus la presse gagnera en responsabilité, moins il y aura d'incivisme numérique, et plus il sera facile de réaliser le développement... », Prof. Akodah Ayewouadan P.4

DES CHIENS INCONTRÔLÉS DANS LA NATURE P.6 - 7

### Une autre forme d'insécurité



Un chien errant à Légbassito (Lomé)

FORCES ARMÉES

Le lieutenant-colonel Ali Bouwakibè prend les commandes du RPC Kara P.5



INTÉGRITÉ, LOYAUTÉ ET PROFESSIONNALISME

## Valeurs attendues chez les représentants de l'Etat au sein des entreprises et établissements publics

Le gouvernement soumet désormais tout représentant de l'Etat dans les organes de gouvernance au sein des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique, à un code de bonne conduite. En conseil le jeudi 25 août 2022, les membres du gouvernement ont examiné et adopté le projet de décret portant donc code de bonne conduite à l'égard de tous ceux qui représentent l'Etat dans ces structures qui, des fois, éprouvent des difficultés dans le fonctionnement.

Au nombre des structures en question, on peut citer la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Elle a pour mission de gérer le régime de sécurité sociale institué par la loi 2011-006 du 21 février 2011 portant code de sécurité sociale en République togolaise. D'une façon détaillée, le rôle de la CNSS consiste à immatriculer les employeurs et les travailleurs assujettis ; à recouvrer les cotisations sociales dues ; à gérer les cotisations sociales et à payer les prestations sociales aux ayants droits.

La caisse nationale de sécurité sociale est passée depuis 2001 du statut d'établissement public à celui d'établissement de droit

privé d'utilité publique placé sous le contrôle de l'Etat. C'est donc une structure concernée par le code de bonne conduite en préparation par le gouver-



nement.

On cite également le groupe Togocom consolidé par la fusion de ses filiales fixe et mobile pour amorcer une nouvelle dynamique pour la modernisation et l'innovation à tous les niveaux portés par les Togolais. Togocom a pour mission de développer et exploiter une infrastructure télécom à la pointe de la technologie afin de soutenir l'ensemble des fournisseurs des services nationaux et internationaux en matière de com-

munication électronique et en toute équité.

Un autre établissement public c'est la Société Autonome de Financement de l'Entretien

Routier. Cette structure a pour mission la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement de l'entretien de l'ensemble du réseau routier national. Ses sources de mobilisation financière sont les postes de péage dont l'exploitation lui est dévolue et les droits d'accise sur les produits pétroliers ainsi que la taxe sur les véhicules à moteur.

Le code de bonne conduite envisagé par le gouvernement concerne aussi la loterie natio-

nale togolaise (LONATO). A l'image des autres structures publiques, la LONATO a connu plusieurs mutation en terme de statut avant de devenir depuis le 04 décembre 1990, une société d'Etat à gestion de type privé avec pour objet l'organisation et l'exploitation des loteries et des jeux de hasard sur toute l'étendue du territoire national.

Plusieurs autres structures se-



ront également soumises à ce code de bonne conduite : l'office togolais des recettes (OTR), le port autonome de Lomé (PAL), Toil fournisseur de produits pétrolier, la société nouvelle de boisson (SNB), la brasserie BB de Lomé etc. Les personnes devant se soumettre à ce code sont les directeurs généraux, les membres des conseils d'administration et de surveillance, les chefs services etc.

S'inscrivant dans la dynamique de poursuite des actions de

modernisation du pays et plus spécifiquement de renforcement de ses structures, ce décret définit les règles et obligations qui régissent l'exercice de la fonction du représentant de l'Etat dans les organes de gouvernance des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique.

Son adoption permettra de maintenir le respect des principes d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme des re-

présentants des ministères au sein des organes de gouvernance et/ou comités. Ces valeurs et principes que propose le gouvernement vient à point nommé car, susceptibles d'accroître les performances et les résultats pour une meilleure mobilisation des ressources nécessaires au financement et à l'investissement.

Au cours de ce conseil, quatre (04) projets de décret ont été examinés quatre (04) communications écoutées

**Uriel EGNANG**

### Lire le communiqué intégral ayant sanctionné les travaux

1. Le conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 25 août 2022 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

2. A l'entame du conseil, Madame le Premier ministre a présenté, au nom du gouvernement et en son nom propre, les admirations du gouvernement à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour la reconnaissance accordée à notre pays par l'Organisation mondiale de la santé pour avoir éliminé quatre (4) maladies tropicales négligées (MTN).

3. Elle a souligné la qualité du leadership du Chef de l'Etat qui a permis la mise en œuvre de stratégies idoines pour l'élimination du ver de guinée, la filariose lymphatique, la trypanosomiase Humaine africaine, le trachome qui étaient endémiques au Togo, maladies qui touchent essentiellement les populations les plus vulnérables.

4. Le conseil a ensuite examiné quatre (04) projets de décret et écouté quatre (04) communications.

#### I. Au titre des projets de décret,

5. Le conseil a examiné et adopté en deuxième lecture le projet de décret fixant les modalités de détermination des redevances pour services rendus par l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC).

6. Ce décret définit les conditions dans lesquelles le conseil d'administration de l'ANAC peut fixer l'assiette



**Faure Gnassingbé à l'ouverture d'un conseil antérieur**

et les modalités de perception des redevances.

7. L'adoption de ce texte permettra de préciser le cadre général dans lequel ces redevances sont perçues tout en tenant compte de la compétitivité de notre plateforme aéroportuaire et des règles internationales régissant la matière.

8. Le conseil a ensuite examiné et adopté un projet de décret relatif à la qualification des prestataires de services de confiance de cybersécurité et des produits de sécurité et à l'agrément des centres d'évaluation.

9. Le gouvernement, au cours de ces dernières an-

nées, a opéré des réformes structurelles dans le domaine du numérique, répondant ainsi à l'ambition de faire du Togo une référence régionale dans le digital. A cet effet, une attention particulière est accordée à la cybersécurité dans le but de faire de notre pays un modèle dans ce domaine.

10. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le présent décret dont l'objectif est de déterminer les règles relatives à la procédure de qualification des prestataires de services de confiance de cybersécurité et

**Suite à la page 3**

INTÉGRITÉ, LOYAUTÉ ET PROFESSIONNALISME

# Valeurs attendues chez les représentants de l'Etat au sein des entreprises et établissements publics

Suite de la page 2

des produits de sécurité, ainsi qu'à la procédure d'agrément des centres d'évaluation.

11. Son adoption permettra d'assurer une efficacité dans la sécurisation des systèmes d'information des administrations et opérateurs de services essentiels.

12. Le conseil a ensuite examiné et adopté un projet de décret portant code de bonne conduite des représentants de l'Etat dans les organes de gouvernance des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique.

13. S'inscrivant dans la dynamique de poursuite des actions de modernisation de notre pays et plus spécifiquement de renforcement de ses structures, ce décret définit les règles et obligations qui régissent l'exercice de la fonction du représentant de l'Etat dans les organes de gouvernance des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et dans les comités ainsi que dans les entreprises privées à participation publique.

14. Son adoption permettra de maintenir le respect des principes d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme des représentants des ministères au sein des organes de gouvernance et/ou comités.

15. Le conseil a enfin examiné et adopté un dernier projet de décret fixant le taux, les modalités de recou-



Des membres du gouvernement en pleins travaux

18. Ces redevances permettront en outre de renforcer les capacités du système des marchés publics et de garantir l'autonomie financière des organes de gestion des marchés publics. Ces ressources aideront à assurer une efficacité de ces organes dans leurs différentes missions.

## II. Au titre des communications,

19. Le conseil a écouté une première communication relative à l'évolution de la pandémie à la Covid-19 au Togo ; présentée par le Coordonnateur national de la gestion de la riposte.

20. La présente communication vise à informer le conseil de l'évolution de la pandémie dans notre pays. Cette évolution est marquée par un ralentissement des contaminations qui rend nécessaire une adaptation des actions et mesures de riposte.

tra de prévenir et de maîtriser des maladies non transmissibles notamment l'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle, les problèmes cardiovasculaires et psychologiques.

24. A travers l'instauration d'une journée au moins par mois consacrée au sport populaire, le gouvernement exhorte toutes les couches socioprofessionnelles de notre pays à pratiquer des activités physiques et sportives afin d'améliorer le bien-être et la bonne santé pour une meilleure contribution au développement du pays.

25. Le conseil a ensuite écouté une communication relative au processus de renouvellement des instances du conseil national de la jeunesse ; présentée par le ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

26. Cette communication a pour objectif de faire part au conseil, du lancement du processus électoral en vue du renouvellement du bureau exécutif national du conseil national de la jeunesse (CNJ), arrivé en fin de mandat. Elle a permis de présenter la nécessité d'adapter le décret déjà existant au contexte actuel, en tenant notamment compte de la décentralisation.

27. Pour rappel, le CNJ est une institution servant de cadre de concertation pour les jeunes en vue d'assurer leur pleine et effective participation au processus de développement du Togo.

28. Le conseil a enfin écouté une dernière communication relative à l'état d'exécution des projets d'investissement au 31 juillet 2022 ; présentée par le ministre de l'économie et des finances.

29. L'analyse de la situation des projets d'investissement du budget de l'Etat au 31 juillet 2022, base engagement, montre une évolution des taux d'exécution desdits projets dans les différents ministères.

30. Le conseil a salué cette avancée et a instruit les ministres à continuer un suivi régulier des performances de leurs départements afin d'accélérer la mise en œuvre des projets indispensables à l'inclusion sociale et à la création d'emplois.

**Fait à Lomé, le 25 août 2022,  
Le Conseil des Ministres**



Autres membres du gouvernement

vrement et d'affectation de la redevance de régulation du système des marchés publics.

16. S'inscrivant dans la continuité des réformes visant à améliorer le climat des affaires et le cadre normatif de la commande publique, le présent projet de décret vise à baisser le taux de la redevance des marchés publics.

17. Ainsi, ce taux de redevance des marchés publics passe de 1,5% à 0,75% du montant des marchés hors taxes. Cette baisse significative permettra d'alléger le poids des charges des opérateurs économiques et titulaires d'un marché public.

21. Tout en appelant au maintien de la vigilance et à une adhésion à la campagne de vaccination en cours, le conseil a instruit pour un allègement des mesures tant sur le plan sanitaire qu'organisationnel.

22. Le conseil a ensuite écouté une communication relative à la promotion des activités physiques et sportives de masse et l'instauration d'une journée du sport ; présentée par le ministre du sport et des loisirs.

23. La présente communication vise à solliciter l'autorisation du conseil pour l'instauration de la « journée du sport ». En effet, le renforcement de la pratique des activités sportives par la population togolaise permet-

## Communiqué du ministère de la culture et du Tourisme

*Tenant compte du ralentissement des contaminations à la covid-19, le gouvernement autorise la réouverture des boîtes de nuit et assimilés sur toute l'étendue du territoire national dans les conditions ci-après :*

*Présentation d'une preuve de vaccination contre la covid-19 ;*

*Strict respect des mesures barrières (lavage et désinfection systématique de mains etc.) ;*

*En cas de résurgence des cas de contamination, les mesures restrictives seront remises en vigueur.*

*Le gouvernement invite les responsables des boîtes de nuit et assimilés et l'ensem-*

*ble de la population, au maintien de la vigilance, au respect des mesures barrières et à l'adhésion à la campagne vaccinale toujours en cours.*

**Fait à Lomé le 26 août 2022**

**Kossi Gbényo Lamadokou, ministre de la culture et du tourisme**

# Formation des journalistes sur les enjeux du numérique

« Plus la presse gagnera en responsabilité, moins il y aura d'incivisme numérique, et plus il sera facile de réaliser le développement », Prof. Akodah Ayewouadan



L'étape de Lomé s'est achevée

Le ministère des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République et celui de la communication et des médias, en collaboration avec l'observatoire togolais des médias (OTM) et la haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC), organisent du 25 août au 3 septembre 2022 des ateliers nationaux de sensibilisation des professionnels des médias sur les enjeux du numérique et l'implication des nouvelles lois

adoptées dans l'exercice de leur profession. Il s'agit de renforcer les connaissances des professionnels des médias sur la notion de « démocratie numérique et participation citoyenne ».

La première étape dudit atelier s'est tenue à Lomé les 25 et 26 août 2022. Elle a réuni une cinquantaine de journalistes dérivés des médias publics et privés.

« Le rôle des médias est de diffuser des idées et des idéaux qui en valent la peine et qui

contribuent à bâtir un avenir meilleur. Notre démarche est pédagogique et vise à remettre au goût du jour, un certain nombre de dispositions essentielles qui vous permettront d'être toujours des vecteurs de paix, même en temps de conflit », a rappelé le ministre de la communication et des médias, Prof. Akodah Ayewouadan à l'ouverture des travaux desdits ateliers à Lomé.

Pour lui, il s'agit à travers cet atelier de sensibilisation, de créer avec les hommes et

femmes de médias, un espace inclusif de réflexion et d'analyse pour une presse plus professionnelle et participant aux questions de développement.

« Les médias sont garants d'un droit fondamental, le droit à l'information, et il convient de l'exercer en toute liberté, mais avec responsabilité... Nous croyons que plus la presse gagnera en responsabilité, moins il y aura d'incivisme numérique, et plus il sera facile de réaliser le développement et les avantages que cela comporte pour les citoyens », a laissé entendre le ministre Akodah Ayewouadan à cette occasion.

Les communications délivrées au cours des deux jours de rencontre ont tourné autour de plusieurs thématiques qui sont entre autres : « État de droit, démocratie et liberté d'expression et d'information : Nécessité d'une éducation aux médias numériques » ; « Le journalisme sensible à la démocratie numérique et à la participation citoyenne, cas pratique » ; « Le rôle des médias dans la promotion d'un cyberspace sûr » ; « Comportement et implication du nouveau code de la presse et de la communication, de la nouvelle loi organique de la HAAC en lien avec l'interprétation du nouveau

code pénal », et « Le journalisme face aux enjeux et rapports de souveraineté : infox et ingérence et contre-ingérence numérique ».

« Quand on parcourt les thématiques retenues pour cet atelier, on peut comprendre que les échanges vont apporter un certain nombre de réponses à un débat qui a eu lieu en fin d'année 2021 sur la situation de certains confrères qui se sont retrouvés en prison, et mais aussi le débat qui a eu lieu par rapport à l'interprétation de certains articles contenus dans le nouveau code de la presse et la loi organique de la HAAC. A cela s'ajoute la question du numérique. Qui parle du numérique comprend tout simplement qu'aujourd'hui notre profession ne peut s'exercer en marge du numérique. Mais l'usage de cet outil est d'une importance et c'est un atout, mais il faudra maîtriser le cadre juridique qui l'entoure pour ne pas tomber dans les subtilités que regorgent différents textes qui existent », a indiqué le président de l'OTM, Fabrice Pèchèzi.

Après Lomé, le cap sera mis sur Atakpamé et Kara où les journalistes de l'intérieur seront également entretenus sur les mêmes thématiques.

La rédaction

## TICAD 8 À TUNIS

# Yawa Djigbodi Tségan va parler du « renforcement de la paix et de la stabilité en Afrique »

C'est parti pour la 8ème édition de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 8). Ce grand rendez-vous de partenariat entre le continent africain et le Japon qui se tient ce week-end à Tunis en Tunisie, est axé sur 3 thématiques à savoir : « transformer l'Afrique en région à croissance vigoureuse tout en tirant parti de la résolution des problèmes sociaux en opportunités de développement » ; « promouvoir une société durable et résiliente » ; et « renforcer la paix et la stabilité en Afrique ».

La Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tségan, y prend part au nom du Président de la République. Lomé entend renforcer et dynamiser davantage sa coopération avec Tokyo dans plusieurs domaines de développement. Tunis, capitale de la 8ème Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, TICAD, ce week-end. Le Togo y prend une part active. En tête de délégation, la Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tségan, qui représente le Président de la République à ce grand rendez-vous qui réunit des chefs d'Etat et de gouvernement, des institutions, des opérateurs économiques, des membres du

Gouvernement du Japon, l'Union Africaine, le PNUD, la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement et le Secrétariat Général de l'ONU pour l'Afrique.

Le Président tunisien Kaïs Saïed, dans son discours d'ouverture, a évoqué les défis qui restent à relever depuis la création de l'Union Africaine et salué la diversité culturelle du Japon qui a permis à ce pays, d'atteindre un niveau record de développement. Il a invité l'Afrique à s'appuyer sur son potentiel de développement en ressources humaines et appelé les partenaires de la TICAD à intensifier la coopération pour un développement durable de l'Afrique.

D'autres intervenants notamment, le Président Macky Sall, Président en exercice de l'Union africaine et le président de la commission de l'union africaine, Moussa Faki Mahamat, ont évoqué la nécessité de consolider les acquis du partenariat Afrique-Japon. Ils ont aussi plaidé pour une réorientation de ce cadre conformément à l'agenda 2063 de l'Union africaine.

Les Nations unies et la Banque mondiale ont tour à tour, réaffirmé leur disponibilité à accompagner ce cadre de partenariat entre le Japon et l'Afrique, tout en soulignant la nécessité pour les entreprises privées de jouer un rôle stratégique dans les investissements en matière de



Yawa Djigbodi Tségan à la TICAD 8

création d'emploi, du numérique et de la transition énergétique.

Le Japon apporte une contribution importante à la réalisation des projets prioritaires de développement du Togo notamment, le renforcement de son corridor logistique et l'appui à la mise en œuvre des services sociaux de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'énergie, de la pêche et de l'agriculture.

La TICAD c'est aussi l'annonce de bonnes nouvelles pour l'Afrique, 30 milliards de dollars seront consacrés aux différents projets de développement selon le Premier Ministre du Japon Fumio Kishida.

La participation du Togo à ce rendez-vous important se justi-

fie par la volonté affichée des plus hautes autorités du pays de redynamiser sa coopération avec le Japon et de tirer la meilleure partie.

L'intervention du Togo en plénière à ce grand rendez-vous portera sur une thématique d'actualité : « Renforcer la paix et la stabilité en Afrique ».

Rappelons que la Présidente de l'Assemblée nationale est accompagnée dans cette mission par certains membres du gouvernement notamment Kodjo ADEDZE, Ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale et Dr Mamessilé Aklah ASSIH-AGBA, ministre déléguée en charge de l'accès universel aux soins.

Source : Assemblée nationale

## FORCES ARMÉES

## Le lieutenant-colonel Ali Bouwakibè prend les commandes du RPC Kara

Le régiment parachutiste commando (RPC) de Kara a un nouveau patron. Il s'agit du lieutenant-colonel Ali Bouwakibè rentré en fonction le samedi 27 août dernier après une cérémonie de passation de commandement présidée par le colonel Kolemagah Kassawa, chef d'état-major de l'armée de terre. Une cérémonie qui s'est déroulée en présence des autorités du 4ème secteur militaire, du préfet de la Kozah mais aussi du monde civil de la préfecture de la Kozah.



Le chef de corps entrant et le chef de corps sortant lors de la passation de consignes

« Nommé par arrêté n° 22-00361/MINARM/CAB/22 du 11 août 2022, le lieutenant-colonel Ali Bouwakibè, précédemment commandant du groupement de sécurité présidentielle (GSP), a officiellement reçu le drapeau des mains du colonel, chef d'Etat-major de l'armée de terre symbolisant sa prise effective de fonction.

Par la formule : « officiers, sous-officiers et militaires du rang du régiment parachutiste commando, de par le président de la République, chef des armées, vous reconnaissez désormais pour chef, le lieutenant-colonel Ali ici présent et vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution du règlement militaire, l'observa-

tion des lois et le succès des armes du Togo » prononcée par le Chef d'état-major de l'armée de terre lors de la remise du drapeau, il entre dans ses fonctions et devient ainsi le 11ème chef de corps du régiment parachutiste Commando. « Au terme de cette cérémonie solennelle déroulée devant le personnel de cette prestigieuse unité, les chefs de corps sortant, le Lieutenant-colonel Kombaté Latiembè et entrant, le lieutenant-colonel Ali Bouwakibè se sont retirés au bureau réservé au chef de corps pour la signature des documents de circonstance sous l'oeil du chef d'état-major de l'armée de terre. Par la suite, les trois personnalités ont rejoint l'assistance pour le vin d'honneur au cours duquel chacun a délivré

son allocution sous des regards admiratifs. Les premiers à monter au créneau furent les deux chefs de corps ; d'abord le sortant puis ensuite l'entrant », précise le site web officiel du ministère des armées

Pour le lieutenant-colonel Kombaté Latiembè, ce fut une fierté et un privilège d'avoir été le chef de corps du RPC. Appelé à de nouvelles fonctions dans la partie septentrionale du

mandant la force de l'Opération Koundjoaré.

Le nouveau locataire a quant à lui exprimé sa gratitude et ses remerciements à la haute hiérarchie militaire pour le choix porté en sa modeste personne comme commandant le RPC. « L'accélération de la montée en puissance des Forces Armées Togolaises impulsée par le chef de l'Etat permettra à n'en point douter de porter un coup d'arrêt à la menace terroriste » a-t-il martelé lors de son discours de circonstance.

Le Lieutenant-colonel Ali Bouwakibè désormais commandant le RPC a fait sa formation initiale à l'Ecole de Formation des Officiers des Forces Ar-

commando de la garde présidentielle avant de prendre les rênes du groupement de sécurité présidentielle de 2018 à 2022.

Le chef d'état-major de l'armée de terre s'est pour sa part, adressé au chef de corps sortant en des termes élogieux pour le féliciter et le remercier au nom du Chef d'état-major général des FAT pour le travail abattu dans une période aussi courte passée à la tête du RPC. Aussi, lui a-t-il souhaité une bonne chance dans ses nouvelles responsabilités.

Le chef d'état-major de l'armée de terre a invité le nouveau patron des lieux à améliorer et à fructifier le potentiel humain et



Les officiels ayant pris part à la cérémonie

Togo, il a passé en tout un an et six mois à la tête du régiment parachutiste commando. Il est désormais le chef de corps du 2ème Bataillon d'Intervention Rapide (2ème BIR) initialement basé à Sotouboua et redéployé au nord du pays par permutation avec le 4ème Régiment d'Infanterie (4ème RI) et Com-

mées Togolaises (EFOFAT Pya) de 1996 à 1999. Il est de la deuxième promotion baptisée « promotion 13 Janvier ». Il a commandé la 6ème Compagnie du régiment commando de la garde présidentielle (6e Cie/RCGP) de 2006 à 2014.

De 2017 à 2018, il a été adjoint au chef de corps du régiment

matériels laissé à son commandement tout en souhaitant plus d'innovation et de créativité avant de rappeler la situation sécuritaire à laquelle est confrontée le Togo notamment la menace terroriste en invitant à la sauvegarde de l'intégrité territoriale.

La rédaction

## Sécurité : 60 commissariats et postes de police créés

Le général Damehame Yark, ministre de la sécurité et de la protection civile part pour le renforcement du dispositif sécuritaire au Togo. 60 commissariats et postes de Police viennent d'être créés. Le général a officialisé cette décision par arrêté daté du 19 août 2022.

L'arrêté du Général Damehame Yark officialise la création de 55 commissariats de Police et cinq postes de police au total. La volonté du grand flic togolais est de bien couvrir le territoire pour mieux assurer la sécurité et la protection des populations. Ainsi, dans le Grand Lomé, un commissariat sera créé à Vak-

possito (Commune Agoènyivé3), Togblékopé (Agoènyivé 4).

Le ministre Yark Damehame précise que la compétence territoriale des différentes unités est fixée au périmètre urbain et suburbain de la localité

En région par exemple, les unités de police seront érigées no-

tamment à Amoussoukoupé (Agou2), Hihéatron (Amou3), Adogbenou (Anié2), Noépé (Avé2), Attitogon (Bas-mono 2), Bandjéli (Bassar2), Kéao (Binah 2), Agbandi (Blitta 2), Timbou (Cinkassé 2), Namon (Dankpen 2), Elavagnon (Danyi 2), Moretan (Est-mono 2), Pya (Kozah2), notamment.

Outre les commissariats, 5 postes de Police sont prévus. Ils seront installés à Ahonkpoè (Ancien PP les Belges Agoènyivé 2), Ekpégnon (Amou2), Kpatégnon (Amou2), Pana (Tône 1) et



Gal. Damehame Yark, ministre de la sécurité et de la protection civile

Gapè-Wonougba (Zio 4).

La rédaction

**Mega Info**  
Hebdomadaire togolais d'analyse et de promotion de projet de développement

Récépissé N° 05 65 / 02 / 11 / 17 / HAAC  
Siège: Kégué: à 300 m côté Nord du Stade  
Tél: 90 83 08 78 - 99 92 89 44  
e-mail: infosmega385@gmail.com / 22 B.P 249 Lomé-Togo

**Directeur de Publication:**  
EGNANG K. Uriel

**Rédaction:**  
Uriel Egnang  
Blandine Modoukpè

**Tirage:** 500 exemplaires

**Mise en page:**  
Benjamin K. Tchabi  
(90 36 97 96)

**Imprimerie:** Direct Print

DES CHIENS INCONTRÔLÉS DANS LA NATURE

## Une autre forme d'insécurité

**Les chiens qui errent dans les banlieues de la capitale Lomé constituent un danger énorme pour l'homme dans ses mouvements. Cet animal semble avoir pour cadre de vie les rues et les devantures des habitations qui ne sont pas les leurs. Si les responsables des communes de la préfecture du Golfe ont une apparente maîtrise sur le phénomène d'errance de chiens, cela n'est pas le cas chez leurs voisins d'Agoè-Nyivé.**

Légbassito, Sogbossito, Sanguéra, Togblékopé, Adéticopé, Assiyéyé etc. sont des zones où ces animaux vivent dans la nature avec pour source d'alimentation, les dépotoirs, les poubelles de ménages, les restes des animaux morts etc. ils n'hésitent pas à poursuivre les enfants ayant en mains ce qui les intéresse. Tout ceci constitue un danger aux mouvements humains.

Les morsures de chiens peuvent causer des blessures profondes, des hémorragies parfois importantes, des fractures osseuses, des dommages au niveau des nerfs et des muscles. Par la suite, la victime peut souffrir d'une infection bactérienne, du tétanos, de la rage si l'animal est porteur de virus. A long terme, la victime portera des cicatrices causées par la morsure sans oublier les conséquences psychologiques.

Dans un souci de préservation de la santé publique, il conviendrait donc que des mesures soient prises afin de réglementer l'élevage de l'animal chien aussi bien en ville qu'en campagne. Au nombre de ces mesures, on pourra voir l'exigence de maintenir cet animal à la maison et de le faire vacciner convenablement par les vétérinaires.

Le chien est l'ami de l'Homme s'il est élevé dans un cadre approprié et dressé à ne pas constituer une menace pour son patron et son entourage. Les chiens, même élevés dans les conditions normales sont à craindre. C'est pour cette raison de plus qu'en attendant que les autorités communales ne prennent des dispositions contraignantes et protectrices de l'homme contre les animaux du genre, les parents se doivent d'apprendre aux enfants ce qu'un animal familier, la place qu'il a dans la famille, les façons de l'aimer et de s'en occuper.

### Les chiens à la maison : quelle pédagogie pour la protection des enfants ?

Dès que les enfants sont en âge de comprendre, il faut leur montrer qu'il est dangereux d'approcher son visage de la tête du chien et qu'il faut éviter de l'embrasser ou de se jeter sur lui pour lui témoigner de



Un chien dans la nature à Légbassito (Lomé)

son affection de manière trop subite et trop directe. Ces conseils sont importants à donner aussi bien aux enfants qui ont un chien à la maison qu'aux autres qui peuvent être amenés, un jour ou l'autre, à croiser un tel animal chez des parents ou amis.

Les vétérinaires distinguent trois types de morsures chez le chien dominant : la morsure hiérarchique du chien qui affirme sa dominance, la morsure territoriale de l'animal qui veut défendre son territoire, la morsure par irritation du chien qui ne supporte pas la contrainte. Il faut aussi noter qu'un chien craintif, non socialisé lorsqu'il était chiot peut aussi mordre.

### Situations et recommandations pour éviter les morsures de chiens :

Eviter la cohabitation entre un chien à tendance agressive et de jeunes enfants ; ne jamais laisser sans surveillance un petit enfant avec son chien ; ne pas déranger un chien qui mange ; ne pas taquiner un chien qui dort ; ne pas s'approcher d'une femelle qui garde ses petits ; ne pas fixer un chien droit dans les yeux ; éviter les gestes brusques et les éclats de voix ; ne pas bloquer toute possibilité de sortie à l'animal (lui laisser une possibilité de fuite).

Surveiller les jeux et les exercices lorsque l'enfant veut éduquer son animal ; ne pas laisser un jeune enfant faire des exercices à un gros chien ; ne pas laisser l'enfant s'interposer quand son chien se bat avec un autre animal ; interdire à l'enfant de toucher à un chien inconnu ; ne jamais accepter,

même pour jouer, les mordillements du chien ; apprendre à l'enfant à reconnaître les signes d'agressivité du chien afin qu'il cesse de l'importuner. Les propriétaires ont bien sûr leur part de responsabilité. Le recours à des éleveurs professionnels pour acquérir un chiot est déjà un acte préventif car cela offre des garanties sur la première éducation donnée. Le maître doit ensuite savoir attribuer au chien une place qui, dans la famille, ne soit ni dominante ni trop subalterne. Une fois cette place définie, elle ne doit plus être remise en cause, en tout cas brutalement. Les chiens doivent être maintenus en bonne santé et toute manifestation anormale d'agressivité doit entraîner une consultation chez le vétérinaire. L'agressivité du chien est en général la conséquence de comportements inadaptés de la part du propriétaire qui a mal éduqué son animal et qui ne prévoit pas que ce dernier puisse réagir avec violence à telle ou telle modification de ses habitudes.

C'est également l'inconscience de l'enfant de 1 à 4 ans qui, sans se méfier, provoque le chien et ne sait pas interpréter ses premières expressions de menace. La morsure succède bien souvent à d'autres signes d'agressivité (grognements, postures, hypersalivation...) qui sont de mauvais augure. Il est probable que si les enfants sont plus souvent mordus que les adultes, c'est parce qu'ils ne comprennent pas ces avertissements et qu'ils n'adaptent pas en conséquence leur attitude.

Plusieurs causes d'agression de l'enfant par le chien sont décrites par les spécialistes du comportement animal.

### L'agression par peur

Elle explique près de 25% des cas de morsures et contre toute logique un gros chien peut très bien avoir peur d'un petit enfant et devenir agressif. La situation la plus fréquente est celle du petit enfant qui, pour jouer, essaie de tirer les poils d'un chien qui, pour une raison ou une autre, ne peut pas s'enfuir.

Cette agression résulte d'une mauvaise socialisation du chiot qui garde en lui une peur de l'être humain. Ce type de chien mord dès qu'il se sent menacé par une personne inconnue ou habillée de façon inhabituelle ou encore lorsque la situation l'empêche de fuir.

### La défense du territoire

Le territoire est par définition « un espace dont le chien s'approprie l'usage exclusif pour lui-même, les partenaires du foyer, et les animaux ou humains extérieurs qu'il y accepte.

Lorsqu'un enfant inconnu s'approche du territoire d'un animal, celui-ci se dirige vers l'intrus en aboyant et en grognant. Les poils hérissés, la queue dressée, les oreilles droites sont des marques de menace. Le chien s'arrête à quelques mètres de l'étranger et le fixe en grattant le sol avec ses pattes. Si cette phase d'intimidation ne suffit pas, il attaque et mord.

Pour éviter ce type de comportement, le maître doit accentuer la socialisation du jeune chien à cet âge afin de le rendre plus tolérant, notamment en lui faisant rencontrer fréquemment des enfants et des adultes inconnus. Cette sociabilité limitera les réactions agressives sans pour autant inhiber le comportement de garde.

### L'agression maternelle

Elle résulte du même principe mais intéresse la chienne qui protège ses petits. Si l'enfant s'approche des chiots, la chienne couchée commence par grogner dans une attitude d'intimidation. Si l'intrus persiste, l'animal bondit et attaque. Lorsque l'adversaire s'éloigne suffisamment, la chienne revient lécher ses chiots en remuant la queue.

Ce comportement se voit également dans les pseudocycèses (grossesses nerveuses) où les chiots sont remplacés par des analogues affectifs que la

chienne maternelle (jouet, chiffon, balle, pantoufle etc). L'animal mord alors toute personne s'approchant de trop près de ses précieux trésors.

### La frustration de liberté

Lorsque l'animal est confiné dans une portion de son territoire, il peut développer de violentes réactions d'agressivité contre ceux qui viennent le narguer en foulant le terrain hors de sa portée. C'est le cas par exemple d'enfants qui excitent un chien attaché à une laisse ou enfermé dans un jardin. L'animal ne contrôle pas l'intensité de la morsure et ne l'adapte pas à la taille de celui qui le provoque. Dans ce type de morsure, les chiens sont le plus souvent sains.

### L'agression de dominance (agression hiérarchique)

Elle explique environ 20% des cas de morsures lorsque le chien réalise que la place hiérarchique à laquelle il a été habitué dans la famille est remise en cause. Le chien est en effet sensible à une autorité hiérarchisée à l'intérieur d'un groupe social.

Ce comportement se produit chez les chiens qui ont été mal socialisés et auxquels on a donné un statut de dominant qu'ils n'auraient jamais dû obtenir.

Si le maître ne fait pas preuve d'autorité, le chien peut se sentir comme le « meneur » de la famille ou de l'un des membres de la famille (époux, enfant). Le jeune chiot doit donc apprendre à obéir à toute la famille, car il peut devenir dangereux dès l'âge de 6 mois. Les hormones sexuelles jouent un rôle important dans le développement de ces comportements au moment de la puberté mais deviennent secondaires chez l'animal adulte. Cela signifie que la castration des animaux adultes ne limite en rien ce type d'agression.

La dominance peut s'établir lorsque le chien, puni après un comportement indésirable, réagit en grondant ou mordant et que le maître se rétracte.

De façon moins nette, le propriétaire peut faciliter le comportement de dominance dans certaines circonstances quotidiennes : c'est le chien qui mange avant ses maîtres ou qui dort sur leur lit ou le canapé ou encore qui contrôle les allées et venues dans la maison à un poste clé.

Lorsque le propriétaire voue une affection excessive à son chien, ce dernier peut attaquer par « jalousie » le conjoint ou

Suite à la page 7

EN MARGE DES TRAVAUX DE LA 72ÈME SESSION  
DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR L'AFRIQUE

## Faure Gnassingbé a reçu le DG de l'OMS

Le directeur général de l'organisation mondiale de la santé (OMS), Dr Tedros Ghebreyesus a été reçu mardi par le président de la République, Faure Gnassingbé. La rencontre a porté sur plusieurs sujets d'intérêt commun et s'inscrit dans le cadre des travaux de la 72ème session du comité régional de l'OMS pour l'Afrique qui s'est déroulée du 22 au 26 août à Lomé.

Au cours de la rencontre, M. Tedros a félicité le président togolais, Faure Gnassingbé pour son implication dans la promotion de la santé publique sur le continent à travers l'élimination

de 4 maladies tropicales négligées.

« J'ai félicité le Président de la République. Le Togo a éliminé le trachome, tout comme la trypanosomiase africaine, le ver de Guinée et la filariose. C'est difficile, mais le pays l'a fait. Nous avons remis hier dans ce sens un certificat de reconnaissance au chef de l'Etat », a-t-il indiqué le Directeur général de l'OMS.

Dr Tedros Ghebreyesus s'est également réjoui du projet de couverture sanitaire universelle que le Togo veut mettre en place pour ses populations.



Le DG de l'OMS reçu par le président togolais

Par ailleurs, il a réaffirmé la volonté de son institution à accompagner le Togo dans la concrétisation de cette vision. Depuis lundi s'est ouverte à Lomé la 72ème session du Comité régionale de l'OMS pour l'Afrique pour toute la semaine. Les participants abordent les questions de la stratégie régionale pour lutter contre les ma-

ladies non transmissibles graves dans les établissements de santé de premier niveau. Les discussions se font également autour du renforcement de la mise en œuvre du plan d'action global pour la santé mentale, et la protection contre les risques financiers en vue d'une couverture sanitaire universelle dans la région africaine

de l'OMS, un cadre pour la lutte intégrée.

Et aussi sur l'élimination et l'éradication des maladies tropicales et à vecteur dans la région africaine 2022-2030, ou encore le renforcement de l'agence onusienne, pour un soutien plus efficace et efficient apporté aux pays africains.

La rédaction

DES CHIENS INCONTRÔLÉS DANS LA NATURE

## Une autre forme d'insécurité

Suite à la page 7

l'enfant qui ont le tort d'être en bons termes avec le maître.

Le cas classique est celui du chien qui a longtemps servi de substitut d'enfant dans une famille et qui sent que sa place va être remise en cause par l'arrivée d'un nouveau-né. En règle générale heureusement, les enfants non pubères sont rarement victimes de ce type d'agression. Par contre, l'accident est beaucoup plus fréquent lorsqu'un maître adolescent tente, pour s'amuser, de dominer le chien.

Tout débute par une phase d'intimidation avec érection des poils, redressement de la queue et des oreilles, retroussement des babines, rétrécissement des pupilles, démarche enraidie et grognements. Puis, le chien attaque en essayant d'avoir une prise aux bras ou à la face dorsale du cou. La morsure est suivie d'une phase d'apaisement si l'agressé adopte une posture de soumission. Le chien « vainqueur » s'approche du soumis et lui lèche le membre blessé ou lui pose une patte de devant dessus. Les propriétaires pensent alors que le chien « demande pardon ».

« L'attaque varie en fonction des rapports hiérarchiques pré-existant entre les adversaires. Si l'agresseur est en situation de dominance, il inflige une morsure brève immédiatement

suivie d'une nouvelle phase d'intimidation. Au contraire, s'il est en situation de compétition, il maintient sa prise jusqu'à obtention d'une soumission. Dans un affrontement chien-homme, la situation est la même, les morsures des chiens qui se perçoivent comme dominants par rapport à leur maître sont brèves, les gens disent que le chien « pince ». En revanche, il maintient la pression jusqu'à soumission de son propriétaire lorsqu'il y a compétition. Chez le chien sain, la morsure s'arrête lorsque l'adversaire se soumet ».

### L'agression par irritation

C'est le type d'agression dont les enfants sont le plus souvent victimes. Contrairement à l'agression par peur, la morsure est habituellement précédée d'une longue phase de comportements agressifs moins violents qui sont souvent suivis d'un apaisement qui attire l'attention.

Le chien réagit différemment selon qu'il est dominant ou dominé. Dans le premier cas, la morsure est brève, répétée et précédée d'une phase d'intimidation (grognement bref, raidissement des membres antérieurs et fléchissement des postérieurs, érection des poils, retroussement des babines, rejet des oreilles en arrière, dilatation des pupilles) puis est suivie d'une nouvelle phase de menace. Dans le second cas, la phase d'intimidation est

moins perceptible : le chien est en général couché, ses oreilles sont rabattues sur la tête et le grognement est sourd ; la morsure par les incisives est multiple et le chien s'éloigne en continuant à grogner sourdement, les membres fléchis et la queue sous le ventre.

Ce comportement agressif peut devenir rapidement habituel chez le chien et le vétérinaire doit être consulté.

### L'agression de possession

Elle s'observe quand un enfant approche un chien qui manipule un objet (os, jouet, nourriture...) et tente de lui prendre. Les vétérinaires conseillent d'habituer le chiot dès son jeune âge à ce qu'on lui prenne sa gamelle, son jouet, son os etc... pour éviter ce type d'accident très fréquent avec les enfants.

### L'agression de prédation

L'agression de prédation se voit à l'encontre d'espèces avec lesquelles le chien n'a pas eu de socialisation. Ce comportement peut être physiologique envers le bétail ou les volailles de basse cour. L'agression de prédation est rare envers les enfants mais reste néanmoins possible lorsqu'un chien n'ayant jamais été mis en contact avec des bébés voit un nourrisson marcher à quatre pattes ou faire ses premiers pas.

Il est possible de décrire avec précision les attitudes de me-



Dr Mabalo Kossi, Pdt de l'ordre national des vétérinaires du Togo, lors d'une campagne de vaccination

nance du chien, car elles font appel à des rituels, se traduisant par des postures :

### La dominance

Tout le corps est porté haut, la tête, la queue et les oreilles sont relevées, les poils du dessus du dos sont dressés, le chien peut grogner avec un mouvement de rétraction des lèvres, son regard est fixé droit sur l'adversaire.

Le chien qui pose sa patte sur la personne qu'il vient de mordre ne demande pas pardon comme on pourrait le penser, mais cette attitude correspond à une phase d'apaisement du vainqueur envers le vaincu. Il faut éviter absolument de caresser le chien qui a cette posture, car cela ne ferait que renforcer le comportement de dominance.

### La peur

L'attitude générale est basse, le corps, les oreilles et la queue sont repliés, les dents sont dégagées par des lèvres qui s'étirent vers l'arrière de la tête. Le chien qui a peur peut mordre

d'emblée sans signe précurseur.

Les mouvements d'apaisement et de soumission sont des rituels destinés à inhiber l'agression ou à marquer des rapports sociaux entre chiens ou entre homme et chien. Ainsi, un chien soumis qui se sent agressé ou qui veut prévenir une agression adoptera une position de soumission passive en s'aplatissant, en se roulant sur le côté. Si l'on continue à s'approcher d'un chien dans cette posture, on risque une morsure franche, parce que le rituel exprimé par l'animal n'est pas suivi d'une réponse adaptée d'apaisement chez l'individu dominant. Il ne faut donc pas continuer à punir un chien qui se met en position de soumission.

Enfin, il faut savoir que le fait de regarder un chien droit dans les yeux représente pour ce dernier une menace. L'enfant devra donc apprendre à ne pas fixer du regard un chien qu'il ne connaît pas.

Travail effectué avec un vétérinaire d'Etat

# INFORMATION



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE  
Ministère des Travaux Publics



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE  
Ministère de l'Économie  
et des Finances



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE  
Ministère du Commerce, de  
l'Industrie et de la Consommation  
locale



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE  
Ministère des Transports Routier,  
Ferroviaire et Aérien

## Communiqué

Dans le cadre des actions de soutien aux populations face à l'impact des crises sur le coût de la vie, les prix des passages aux péages sont revus, à compter du 28 juillet 2022, ainsi qu'il suit :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Engins à deux (2) roues	50 FCFA	50 FCFA
Tricycles	100 FCFA	100 FCFA
Véhicules légers	500 FCFA	500 FCFA
Minibus de 9 à 15 places	600 FCFA	500 FCFA
Autocars bus de 50 à 65 places	1500 FCFA	1500 FCFA
Poids lourds à deux (2) essieux	2500 FCFA	2500 FCFA
Poids lourds à trois (3) essieux	3000 FCFA	3000 FCFA
Poids lourds à 4 et 5 essieux	3500 FCFA	3000 FCFA
Poids lourds à 6 et 7 essieux	4000 FCFA	3500 FCFA
Poids lourds à 8 essieux et plus	7000 FCFA	5000 FCFA

Le gouvernement salue le sens du patriotisme des populations et les encourage à rester engagées dans les actions en faveur de la préservation du patrimoine routier commun.

Fait à Lomé, le 27 juillet 2022

**Zouréhatou**  
**KASSAH-TRAORÉ**

**Sani**  
**YAYA**

**Kodjo**  
**ADEDZE**

**Affoh**  
**ATCHA-DEDJI**